



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 6 décembre 2005 — N° 194

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Audet, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 136 Loi modifiant la Loi sur les assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne

La motion est adoptée.

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation par intérim, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 137 Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

6 décembre 2005

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 90.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* dans le cadre des élections municipales tenues le 6 novembre 2005 ;
(Dépôt n° 2444-20051206)

Le rapport spécial du Vérificateur général à l'Assemblée nationale portant sur l'attribution d'une subvention à la vie associative versée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine en application de l'article 45 de la *Loi sur le vérificateur général*.
(Dépôt n° 2445-20051206)

Dépôts de rapports de commissions

M. Descoteaux (Groulx), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 2 décembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 131 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales

Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 2446-20051206)

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 24 novembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 120 Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives

Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 2447-20051206)

6 décembre 2005

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 29 novembre et 1^{er} décembre 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction ;

(Dépôt n° 2448-20051206)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 2 décembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2449-20051206)

M. Tomassi (LaFontaine), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 1^{er} décembre 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 129, Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives ;

(Dépôt n° 2450-20051206)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 1^{er} et 2 décembre 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 129, Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives.

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2451-20051206)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

6 décembre 2005

L'extrait d'une pétition, signée par M. Michel Pagé, de Montréal, concernant la réparation des préjudices professionnels qu'il aurait subis en 1998.

(Dépôt n° 2452-20051206)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

Un document complémentaire à cette pétition concernant la réparation des préjudices professionnels qu'aurait subis M. Michel Pagé, de Montréal.

(Dépôt n° 2453-20051206)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 197 travailleurs autonomes du réseau des services de garde, concernant la gestion des services éducatifs de garde à l'enfance.

(Dépôt n° 2454-20051206)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

6 décembre 2005

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 133, Loi modifiant l'article 1974 du Code civil, et de procéder à l'étude détaillée de ce projet de loi.

Motions sans préavis

Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec se souvienne aujourd'hui de la tragédie survenue à l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989, et que chacune et chacun de ses membres s'engage à prendre action pour faire du Québec une société toujours plus ouverte, tolérante et non violente à l'égard des femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Gaudet (Maskinongé) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, à l'occasion de la Journée internationale des bénévoles, la générosité et l'engagement exceptionnel de milliers de personnes qui, par leurs gestes, confirment la valeur et le rayonnement inestimables de l'action bénévole au sein de la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

6 décembre 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) et M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de sensibilisation à l'arthrite.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 134, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur les mines ;
- la Commission des institutions, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 238, Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières) ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 234, Loi concernant la continuation de la Conférence des coopératives forestières du Québec en une fédération de coopératives, et le projet de loi n° 239, Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs.

6 décembre 2005

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'entendre un expert en préparation des consultations particulières sur le rapport d'évaluation du Bureau d'évaluation médicale.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 126, Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 130, Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, le rapport est adopté à la majorité des voix.

6 décembre 2005

À 13 h 04, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 7 décembre 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 45, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 décembre 2005, à 10 heures.

6 décembre 2005

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 6 décembre 2005, à 12 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Cusano, premier vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme L'Écuyer (Pontiac), représentante du premier ministre, de Mme Champagne (Champlain), représentante de la chef de l'opposition officielle, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 107 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement
- n° 109 Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (*titre modifié*)
- n° 127 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et la Loi sur le Mouvement Desjardins

Le président

MICHEL BISSONNET